

PROGRAMME

DES

COURS

DE

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PENDANT LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE

1895—1896



GENÈVE

IMPRIMERIE AUBERT-SCHUCHARDT
Rey et Malavallon, successeurs.

1895

Le semestre d'hiver commencera le 15 octobre 1895 et finira le 22 mars 1896.

La première semaine de ce semestre sera consacrée aux examens arriérés et aux examens de grades. — Les inscriptions pour ces examens seront reçues du 17 septembre au 1^{er} octobre.

Les cours s'ouvriront dans toutes les Facultés le 22 octobre. Ils seront interrompus du 23 décembre 1895 au 4 janvier 1896 inclusivement.

Le semestre d'été commencera le 8 avril 1896 et finira le 15 juillet. — La dernière semaine de ce semestre sera consacrée aux examens de fin d'année et aux examens de grades.

Le Bureau pour l'année 1895-1896 est composé de :

MM. Alfred MARTIN, *Recteur*.

J.-J. GOURD, *Vice-Recteur*.

Raoul GAUTIER, *Secrétaire*.

ET DE

MM. G. OLTRAMARE, Doyen de la Faculté des Sciences.

E. RITTER, Doyen de la Faculté des Lettres.

Louis BRIDEL, Doyen de la Faculté de Droit.

J. COGNARD, Doyen de la Faculté de Théologie.

G. JULLIARD, Doyen de la Faculté de Médecine.

PROGRAMME UNIVERSITAIRE

1895-1896

Faculté des Sciences

M. le Professeur G. OLTRAMARE, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

Géométrie analytique. — M. le professeur G. OLTRAMARE. — Une heure par semaine.

Calcul des probabilités. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Algèbre. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même professeur. — Trois heures par semaine.

Exercices de mathématiques. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Mécanique rationnelle. — M. C. CALLER, professeur extraordinaire. — Trois heures par semaine.

Exercices de mécanique. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Complément de dynamique analytique — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Astronomie élémentaire. — M. le professeur R. GAUTIER. — Deux heures par semaine.

Géographie physique et Météorologie. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Exercices de mathématiques élémentaires. M. C. GALOPIN, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Calculs de physique. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Éléments de la théorie des quaternions. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Trigonométrie sphérique. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Physique expérimentale. — M. le professeur C. SORET. — Quatre heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de physique. — Le même professeur.

Compléments de physique. — M. A. RILLIET, professeur extraordinaire. — Propriétés générales; chaleur; électricité statique. — Deux heures par semaine.

Chimie inorganique. — M. le professeur C. GRÆBE. — Cinq heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie. — Le même professeur.

Toxicologie. — M. le professeur D. MONNIER. — Deux heures par semaine.

Chimie biologique. — Le même professeur. — Falsifications des substances alimentaires. — Une heure par semaine.

Chimie analytique. (Cours libre.) — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire d'Analyse, de Chimie biologique et de Microchimie. — Le même professeur.

Chimie théorique générale. — M. PH.-A. GUYE, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Chimie technique générale. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie. — *Visites d'usines.* — Le même professeur.

Chimie organique spéciale (chimie des composés aromatiques). — M. Amé PICTET, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Chapitres choisis de la chimie organique. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Minéralogie et pétrographie. — M. le professeur L. DUPARC. — Trois heures par semaine.

Récents travaux sur le glacier et les périodes glaciaires. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Répertoire pratique. — Le même professeur. — Trois heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de minéralogie. — Tous les jours. — S'adresser au professeur.

Géologie. — M. le professeur X. — Trois heures par semaine.

Zoologie et anatomie comparée des animaux invertébrés. — M. le professeur X. — Cinq heures par semaine.

Exercices pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée. — Le même professeur. — S'adresser à M. le professeur X., directeur.

Zoologie générale. — M. E. YUNG, professeur extraordinaire. — Evolution du monde organique. Exposé de la théorie de Darwin. — Une heure par semaine.

Physiologie botanique. — M. le professeur M. THURY. — Deux heures par semaine.

Botanique systématique, médicale et pharmaceutique (I^{re} partie, Cryptogames). — M. le professeur R. CHODAT. — Deux heures par semaine.

Anatomie végétale. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Evolution et distribution des végétaux. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie végétale et de botanique systématique. — Le même professeur. — Tous les jours.

Psychologie expérimentale. — M. Th. FLOURNOY, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Répertoire pratique. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de psychologie. — Le même professeur.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Géométrie analytique. — M. J. LYON, docteur ès sciences. — Deux heures par semaine.

Étude comparée des systèmes évolutionnistes. — M. J. BRIQUET, docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

Exercices pratiques d'anatomie et de morphologie végétale. — M. J. BRIQUET. — Une matinée par semaine.

Méthodes de travail pour les laboratoires de chimie organique. — M. O. HINSBERG, D^r ès sc. — Une heure par semaine.

Chapitres choisis de la chimie organique. — M. M. GAUTIER, D^r ès sc. — Une heure par semaine.

Chapitres choisis de la chimie organique. — M. KEHRMANN, D^r ès sc. — Une heure par semaine.

Répétitoire de chimie organique. — M. C. LAGODZINSKI, D^r ès sc. — Deux heures par semaine.

Répétitoire de physique. — M. F. DUSSAUD, D^r ès sc. — Une heure par semaine.

Géographie physique. (L'érosion et ses causes). — M. E. RITTER, D^r ès sc. — Une heure par semaine.

Paléontologie des invertébrés. — M. Ch. SARASIN, D^r ès sc. — Deux heures par semaine.

Géométrie projective. — M. H. FEHR, licencié ès sc. — Deux heures par semaine.

Chimie agricole. — M. AURIOL. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Géométrie descriptive. — M. le professeur G. OLTRAMARE. — Deux heures par semaine.

Théorie générale des équations. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Exercices mathématiques. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Mécanique rationnelle. — M. C. CAILLER, professeur extraordinaire. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Exercices de mécanique. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Astronomie sphérique. — M. le professeur R. GAUTIER. — Trois heures par semaine.

Géographie physique et Météorologie (suite du cours d'hiver). — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Exercices de mathématiques élémentaires. — M. C. GALOPIN, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

Calculs de physique. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Calcul approximatif. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Physique expérimentale. — M. le professeur C. SORET. — Quatre heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de physique. — Le même professeur.

Compléments de physique. — Le même professeur. — Optique. — Une heure par semaine.

Compléments de physique. — M. A. RILLIET, professeur extraordinaire. — Electricité dynamique. — Une heure par semaine.

Mesures électriques avec exercices pratiques. — Le même professeur. — Trois heures par semaine.

Chimie organique. — M. le professeur C. GRÈBE. — Cinq heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie. — Le même professeur.

Chimie biologique. — M. le professeur D. MONNIER. — Trois heures par semaine.

Chimie pharmaceutique. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire d'analyse, de chimie biologique et de microchimie. — Le même professeur.

Chimie théorique. — M. Ph.-A. GUYE, professeur extraordinaire. — Stéréochimie. — Une heure par semaine.

Chimie théorique. — Le même professeur. — Méthodes générales de synthèse en chimie organique. — Une heure par semaine.

Chimie technique. — Le même professeur. — Electrochimie. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire. — Visites d'usines.
— Le même professeur.

Chimie organique spéciale (chimie des composés aromatiques). — M. A. PICTET, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Minéralogie et pétrographie. — M. le professeur L. DUPARC,
— Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Classification et genèse des roches. — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Répertoire pratique. — Le même professeur. — Trois heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire. — Tous les jours.
— S'adresser au professeur.

Anatomie comparée et zoologie des animaux vertébrés.
— M. le professeur X. — Cinq heures par semaine

Exercices pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée. — Le même professeur. — S'adresser à M. le prof. X., directeur.

Géologie. — M. le professeur X. — Trois heures par semaine.

Excursions géologiques. — Le même professeur.

Zoologie générale. — M. E. YUNG, professeur extraordinaire. — Les fonctions mentales des animaux. — Une heure par semaine.

Organographie botanique. — M. le professeur M. THURY.
— Quatre heures par semaine.

Exercices dans le laboratoire de botanique. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Botanique systématique, médicale et pharmaceutique (II^e partie, Phanérogames). — M. le professeur R. CHODAT. — Quatre heures par semaine.

Fonctions végétales. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Excursions botaniques. — Le même professeur.

Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie végétale et de botanique systématique. — Le même professeur.
— Tous les jours.

Exercices pratiques dans le laboratoire de psychologie physiologique. — M. Th. FLOURNOY, professeur extraordinaire.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Géométrie supérieure. — M. J. LYON, docteur ès sciences.
— Deux heures par semaine.

Biologie générale des végétaux. — M. J. BRIQUET, docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

Exercices pratiques de morphologie et de biologie végétales. — M. J. BRIQUET. — Une matinée par semaine.

Stratigraphie (géologie historique). — M. Ch. SARASIN, docteur ès sciences. — Deux heures par semaine.

Répertoire de chimie inorganique. — M. C. LAGODZINSKI, docteur ès sciences. — Deux heures par semaine.

Répertoire de physique. — M. F. Dussaud, D^r ès sciences.
— Une heure par semaine.

Chapitres choisis de la chimie organique. — M. F. KEHRMANN, D^r ès sc. — Une heure par semaine.

Chapitres choisis de la chimie organique. MM. GAUTIER D^r ès sc. — Une heure par semaine.

Géométrie projective. — M. H. FEHR, licencié ès sciences.
— Deux heures par semaine.

Chimie agricole. — M. AURIOL. — Une heure par semaine.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, jus-

¹ Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence lycéale et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

tifient d'études équivalentes. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, le personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES¹

Les étudiants de la Faculté des Sciences se proposent dans leurs études des buts trop divers pour qu'il soit possible de leur donner des indications générales quant au choix et à la répartition des cours qui leur seraient profitables. — Les professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à la disposition des élèves qui ont besoin de leurs conseils.

Pour les cours de sciences qui rentrent dans le champ des études médicales et pharmaceutiques, voyez les plans d'études de la Faculté de Médecine.

Les deux cours de compléments de physique sont plus spécialement destinés aux candidats au baccalauréat ès sciences mathématiques, au baccalauréat ès sciences physiques et chimiques et au diplôme de chimiste.

Faculté des Lettres

ET DES SCIENCES SOCIALES

M le professeur Eugène RITTER, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

Interprétation d'auteurs latins. — M. le professeur André OLTRAMARE. — Cicéron, *Plaidoyer pro Murena*. Lucrèce, livre V. Catulle, Tibulle et Propertius (choix). — Quatre heures par semaine.

Littérature latine. — Le même professeur. — Œuvres philosophiques et morales. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'auteurs grecs. — M. le professeur NICOLE. — Démosthènes, *Discours contre Leptine*. Euripide, *Hercule*. — Quatre heures par semaine.

Littérature grecque. — Le même professeur. — La poésie grecque, d'Homère à Eschyle. — Deux heures par semaine.

¹ Les plans d'études n'ont aucun caractère obligatoire.

Paléographie et papyrologie grecques. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Grec du Nouveau Testament. — Le même professeur (cours libre). — Une heure par semaine.

Littérature française. — M. le professeur Bernard BOUVIER. — La littérature française pendant la première moitié du XIX^{me} siècle. — Trois heures par semaine.

Explication et commentaire d'auteurs français. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Conférences du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — Exercices de composition et d'improvisation. — Une heure par semaine. — Lecture analytique d'auteurs français. — Une heure par semaine.

Histoire de la langue française. — M. le professeur RITTER. — Le moyen âge et la Renaissance. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'anciens textes français. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — Les grammairiens et les lexicographes français. — Une heure par semaine.

Grammaire historique des langues romanes. — M. le professeur MURET. — Les voyelles. — Deux heures par semaine.

Littérature italienne. — Le même professeur. — La Renaissance. — Deux heures par semaine.

Philologie italienne. — Le même professeur. — Explication de la *Divine Comédie*. — Une heure par semaine.

Conférence de philologie romane. — Le même professeur. — Examen de publications nouvelles dans le domaine des langues et des littératures romanes. — Une heure par semaine.

Littératures du Nord. — M. le professeur Emile Redard. — Les littératures du Nord de l'Europe pendant la Renaissance et la Réforme. — Deux heures par semaine. — Principaux écrivains des littératures septentrionales pendant la première moitié du XIX^{me} siècle. — Une heure par semaine.

Conférences pratiques. — Le même professeur. — Interprétation et commentaire d'auteurs allemands portés au

programme de la Licence, ou étudiés dans les cours d'histoire littéraire. — Une heure par semaine. — Id. pour les auteurs anglais. — Une heure par semaine.

Philologie. — M. le professeur WERTHEIMER. — Histoire de la philologie orientale (langues sémitiques) depuis le commencement du XIX^{me} siècle. Méthodes et résultats. — Deux heures par semaine.

Linguistique. — Le même professeur. — Linguistique générale. Origine du langage. Classification des langues. Phonologie. Morphologie. — Deux heures par semaine.

Langue sanscrite. — M. DE SAUSSURE, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

Inscriptions perses des rois achéménides. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Dialectes grecs, et inscriptions grecques archaïques. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Histoire de la philosophie. — M. le professeur GOURD. — La Philosophie anglaise et la Philosophie allemande — Quatre heures par semaine.

Psychologie. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Classification et histoire générale des sciences. — M. le professeur Adrien NAVILLE. — Trois heures par semaine.

Exercices dialectiques. — Le même professeur. — Analyses, dissertations, discussions. — Une heure par semaine.

Histoire générale. — M. le professeur Pierre VAUCHER. — La Réformation au temps de Luther. — Trois heures par semaine.

Lectures historiques et littéraires. — Le même professeur. — Les grands historiens français de notre temps. — Une heure par semaine.

Histoire des religions. — M. le professeur X. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — M. le professeur JAQUEMOT. — Première partie : L'Economie politique et son histoire. Résumé des doctrines et des systèmes économiques. Notions fondamentales. Production des richesses. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — Le même professeur. — Seconde

partie : Circulation et consommation des richesses. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — Le même professeur. — Statistique de la Suisse. — Une heure par semaine.

Histoire de la civilisation. — Le même professeur. — La civilisation avant l'ère chrétienne. L'Orient. — Deux heures par semaine.

Systèmes politiques. — M. le professeur WUARIN. — La démocratie en ce siècle. Ses conquêtes et ses lacunes. Examen des travaux récents sur la matière. La sociologie en tant que facteur de la Science politique ; Comte, Spencer ; état actuel de la sociologie. — La politique à ses débuts. — Deux heures par semaine.

Questions actuelles. — Le même professeur. — La démographie et l'ethnographie ; lumières que ces sciences apportent aux études sociales. Problèmes divers de l'heure actuelle. — Deux heures par semaine.

Conférences sociologiques. — Le même professeur.

Étude des systèmes sociaux. — M. FAVON, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Archéologie. — M. le professeur DE CRUE. — Histoire de l'art, de l'époque romaine à la Renaissance. Rome païenne et chrétienne ; basiliques et catacombes. Monuments byzantins de Constantinople, Ravenne, Athènes. L'art arabe. La Sicile normande. Eglises et châteaux romans et gothiques. — Trois heures par semaine.

Epigraphie. — Le même professeur. — Inscriptions romaines de la région. — Une heure par semaine.

Paléographie. — Le même professeur. — Chartes latines et françaises du moyen âge. — Une heure par semaine.

Législation comparée. — M. le professeur BRIDEL. — Deux heures par semaine (voir le programme de la Faculté de droit).

Histoire de Genève. — M. FAZY, professeur extraordinaire. — Depuis les débuts de la Réforme jusqu'à nos jours. — Une heure par semaine.

Pédagogie. — M. DUPROIX, professeur extraordinaire. — Les principaux systèmes modernes. Analyse et critique des ouvrages les plus importants. — Deux heures par semaine.

Pédagogie. — Le même professeur. — Etat de l'enseigne-

ment dans les pays de langue française. Les dernières réformes. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — Exercices de discussion entre MM. les étudiants sur les principaux problèmes pédagogiques, sous la direction du professeur. — Une heure par semaine.

Littérature française. — Le même professeur. — Le XVIII^{me} et le XIX^{me} siècle. — Deux heures par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Conférences du Séminaire de français moderne. — M. BALLY. — Exercices de traduction et de composition. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'auteurs grecs. — M. COURVOISIER. — Une heure par semaine.

Interprétation d'auteurs latins. — Le même. — Une heure par semaine.

Numismatique. — M. LADÉ. — Une heure par semaine.

Héraldique. — Le même. — Une heure par semaine.

Métrologie. — Le même. — Une heure par semaine.

Langue et littérature italiennes. — M. PARIS. — Trois heures par semaine.

Diction. — M. SCHNÉGANS. — Théorie et pratique. — Une heure par semaine.

Diction. — M. GEORGES THUDICHUM. — Exercices de prononciation et de diction. — Une heure par semaine.

Langues germaniques. — M. VOGEL, D^r phil. — Grammaire et littérature du bas-allemand (platt-deutsch). — Deux heures par semaine.

Histoire de l'Art. — M. VULLIÉTY. — Deux heures par semaine.

Exercices de philologie grecque. — Le même. — Programme de la licence. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même. — Interprétation d'auteurs allemands. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — M. ZBINDEN. — Phonétique et syntaxe. — Deux heures par semaine.

Economie politique pure et son application à l'analyse des 1^{er} et 2^{me} vol. du Capital de Marx. — M. WINIARSKI, D^r ès lettres. — Une heure par semaine.

Les bases économiques de la science sociale. — Le même. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Interprétation d'auteurs latins. — M. le professeur André OLTAMARE. — Tacite, *Annales*, livre XIII. Horace, *Odes*, livre IV; quelques épodes. — Quatre heures par semaine.

Littérature latine. — Le même professeur. — Poètes lyriques et élégiaques. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'auteurs grecs. — M. le professeur NICOLE. — Platon, le *Critias* et le *Timée* (4^{re} partie). Aristophane, *les Oiseaux*. — Quatre heures par semaine.

Littérature grecque. — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Paléographie et papyrologie grecques. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Grec du Nouveau Testament. — Le même professeur (cours libre). — Une heure par semaine.

Littérature française. — M. le professeur Bernard BOUVIER. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Explication et commentaire d'auteurs français. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — Lecture analytique d'auteurs français. — Une heure par semaine. — Exercices de composition et d'improvisation. — Une heure par semaine.

Histoire de la langue française. — M. le professeur RITTER. — Les temps modernes. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'anciens textes français. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — Les grammairiens et les lexicographes français. — Une heure par semaine.

Grammaire historique des langues romanes. — M. le professeur MURET. — Les consonnes. — Deux heures par semaine.

Littérature espagnole. — Le même professeur. — Les grands écrivains du XVI^me et du XVII^me siècle. — Deux heures par semaine.

Philologie espagnole. — Le même professeur. — Explication des *Mocedades del Cid* de Guillém de Castro. — Une heure par semaine.

Conférence de philologie romane. — Le même professeur. — Etudes sur l'influence de la littérature espagnole en France. — Une heure par semaine.

Littératures du Nord. — M. le professeur REDARD. — Renaissance et Réforme, suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine. — XIX^me siècle, suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Conférences pratiques — Le même professeur. — Interprétation d'auteurs anglais. — Une heure par semaine. — Interprétation d'auteurs allemands. — Une heure par semaine.

Philologie. — M. le professeur WERTHEIMER. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Linguistique. — Le même professeur. — Etudes de mythologie comparée. Méthodes et systèmes. — Deux heures par semaine.

Langue sanscrite. — M. DE SAUSSURE, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

Etudes étymologiques et grammaticales sur Homère. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Histoire de la philosophie. — M. le professeur GOURD. — Histoire des doctrines philosophiques. — Quatre heures par semaine.

Philosophie morale. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Logique et méthodes scientifiques. Questions principales. — M. le professeur Adrien NAVILLE. — Trois heures par semaine.

Histoire générale. — M. le professeur Pierre VAUCHER. — Histoire de l'Europe pendant la seconde moitié du XVI^me siècle. — Trois heures par semaine.

Philosophie de l'histoire. — Le même professeur. — Trois heures par semaine.

Histoire des religions. — M. le professeur X. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Egyptologie. Histoire d'Égypte. — M. Edouard NAVILLE, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — M. le professeur JAQUEMOT. — Première partie : De la population. Répartition des richesses. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — Le même professeur. — Seconde partie : Généralités sur les finances publiques et sur la statistique (partie théorique). — Deux heures par semaine.

Economie politique. — Le même professeur. — Science des finances : le crédit public. — Une heure par semaine.

Histoire de la civilisation. — Le même professeur. — La civilisation avant l'ère chrétienne. La Grèce et Rome. — Deux heures par semaine.

Systèmes politiques. — M. le professeur WUARIN. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Questions actuelles. — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — Gallicismes et questions d'usage. — Une heure par semaine.

Conférences sociologiques. Le même professeur.

Histoire de Genève. — M. FAZY, professeur extraordinaire. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Pédagogie. — M. DUPROIX, professeur extraordinaire. — Psychologie comparée de l'homme et de l'enfant. — Deux heures par semaine.

Pédagogie. — Le même professeur. — La science de l'Éducation au XIX^e siècle. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — Exercices de discussion sur les théories de Herbert Spencer, Bain, Preyer, Herbart, Taine, Ribot, etc. — Une heure par semaine.

Littérature française. — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Conférence du Séminaire de français moderne. — M. BALLY. — Exercices de composition et de traduction. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'auteurs grecs. — M. COURVOISIER. — Une heure par semaine.

Interprétation d'auteurs latins. — Le même. — Une heure par semaine.

Numismatique. M. LADÉ. — Une heure par semaine.

Héraldique. — Le même. — Une heure par semaine.

Métrologie. — Le même. — Une heure par semaine.

Langue et littérature italiennes. — M. PARIS. — Trois heures par semaine.

Diction. — M. SCHNEEGANS. — Théorie et pratique. — Une heure par semaine.

Diction. — M. Georges THUDICHUM. — Exercices de prononciation et de diction. — Deux heures par semaine.

Langues germaniques. — M. VOGEL, D^r phil. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Histoire de l'Art. — M. VULLIÉTY. — Deux heures par semaine.

Exercices de philologie grecque. — Le même. — Programme de la licence. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même. — Interprétation d'auteurs allemands. — Une heure par semaine.

Economie politique. — M. WIEDE, F., D^r ès sc. polit. — Une heure par semaine.

Economie politique pure et son application à l'analyse du 3^{me} vol. du Capital de Marx. — M. WINIARSKI, D^r ès lettres. — Une heure par semaine.

Les bases économiques de la science sociale. (Suite du cours d'hiver). — Le même. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — M. ZBINDEN. — Phonétique et syntaxe. — Deux heures par semaine.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation, comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès lettres, de docteur ès lettres. Voir, pour les trois premiers grades, les programmes détaillés des examens de baccalauréat et de licence, et, pour le grade de docteur, le Règlement de l'Université, article 49.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

Un Séminaire de français moderne est dirigé par une commission spéciale, présidée par le Doyen de la Faculté des Lettres. Ce Séminaire a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres du Séminaire :

1° Les étudiants immatriculés dans la Faculté des Lettres de Genève.

2° Les auditeurs qui possèdent un grade universitaire, ou qui sont en fonctions comme maîtres ou directeurs dans un établissement public d'instruction primaire ou secondaire.

Le Séminaire est divisé en deux sections.

Section préparatoire.

Conférences de MM. BALLY, THUDICHUM, VULLIÉTY et ZBINDEN.

Section supérieure.

Conférences de MM. les professeurs BOUVIER, DUPROIX, RITTER, WUARIN et de M. BALLY, D^r phil. privat-docent.

(Voir pour ces conférences, les programmes détaillés ci-dessus.)

Les membres du Séminaire qui auront été régulièrement immatriculés pourront réclamer, à la fin de chaque semestre, un certificat signé du Doyen de la Faculté et de deux professeurs, membres de la Commission qui dirige le Séminaire.

Cours de vacances.

La Faculté des Lettres a institué des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française, et qui ne peuvent faire à Ge-

nève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants étrangers qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université et des privat-docents, et auront lieu, en 1895 et 1896, du 15 juillet à la fin du mois d'août et du 1^{er} au 21 octobre. — Deux leçons par jour, cinq jours par semaine en été; deux leçons par jour, six jours par semaine en automne.

Faculté de Droit

M. le Professeur Louis BRIDEL, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

Histoire et Institutes du droit romain. — M. le professeur Henri BROCHER. — Sept heures par semaine.

Droit civil. — M. le professeur Louis BRIDEL — Introduction générale. Code civil français, Livre I^{er} : Droit matrimonial, tutelle et filiation. Succession ab intestat. — Cinq heures par semaine.

Législation civile comparée. — Le même professeur. — Histoire comparée des législations et géographie juridique. Description des principaux codes. Vues générales sur la codification. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — M. le professeur L. JAQUEMOT. — Histoire des doctrines économiques. Notions fondamentales. Production des richesses. Circulation, consommation, distribution des richesses. Généralités sur la science des finances. Eléments de statistique. — Quatre heures par semaine.

Histoire politique de la Suisse. — M. le professeur X. — Deux heures par semaine.

Droit international public. — M. le professeur F. GENTET. — Trois heures par semaine.

Droit civil. — M. le professeur Alfred MARTIN. — Code civil français, Livre II : Distinction des biens, Propriété, Usufruit, Servitudes. Livre III : Successions. — Cinq heures par semaine.

Droit privé fédéral. — Le même professeur. — La loi fédérale de 1889 sur la poursuite pour dettes et la faillite. — Deux heures par semaine.

Droit pénal. — M. le professeur Alfred GAUTIER. — Introduction historique et philosophique. Théories générales : loi pénale, délit, délinquant, peine. Partie spéciale : des différents délits et de leur répression (France, Allemagne, Italie, Belgique, Suisse, etc.). — Cinq heures par semaine.

Droit commercial. — M. le professeur REHFUS. — Sociétés. Associations. Législation sur les chemins de fer (France, Allemagne, Suisse, etc.). La convention internationale de 1890 sur les transports par chemin de fer. — Trois heures par semaine.

Pandectes. — M. le professeur ERMAN. — Procédure civile romaine et droits réels. — Deux heures par semaine.

Médecine légale. — M. le professeur GOSSE. — Deux heures par semaine.

Droit fédéral public et privé. — M. le professeur Jules ROJIN. — Origines du droit fédéral. Le Tribunal fédéral, son organisation et sa compétence en matière civile. Lois fédérales sur les chemins de fer, sur les rapports de droit civil, sur la responsabilité civile. — Trois heures par semaine.

Conférences.

Des conférences seront organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Paul MORIAUD, docteur en droit. — Droit romain. — Une heure par semaine.

M. Gabriel ODIER, docteur en droit. — La sphère d'application des législations fédérale et cantonales. — Une heure par semaine.

M. X. S. COMBOTHECRA, docteur en droit. — Principes de droit public. — Une heure par semaine.

M. Philippe DUNANT, docteur en droit. — La propriété intellectuelle, droits d'auteur. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Histoire du droit dans les temps modernes. — M. le professeur Henri BROCHER. — Sept heures par semaine.

Droit civil. — M. le professeur Louis BRIDEL. — Code civil français, Titre préliminaire et Livre I^{er}: Jouissance et privation des droits civils, Actes de l'état civil, Domicile, Absence. Matières diverses. — Cinq heures par semaine.

Législation civile comparée. — Le même professeur. — Tutelle et droit de succession, d'après les principales législations modernes. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — M. le professeur JAQUEMOT. — Suite et fin du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.

Droit international privé. — M. le professeur F. GENTET. — Trois heures par semaine.

Droit civil. — M. le professeur Alfred MARTIN. — Code civil français, suite du Livre III: Successions, Donations et Testaments, Contrat de mariage. — Cinq heures par semaine.

Droit privé fédéral. — Le même professeur. — Les lois fédérales les plus importantes, notamment la loi de 1874 sur l'état civil et le mariage. — Deux heures par semaine.

Procédure pénale. — M. le professeur Alfred GAUTIER. — Introduction théorique et historique. L'organisation judiciaire des principaux pays de l'Europe. Action publique et action civile. Procédure proprement dite. (Droit comparé). — Cinq heures par semaine.

Droit commercial. — M. le professeur REHFOUS. — Gage commercial. Avenants. Contrat de commission. Propriété littéraire et artistique. Marques de fabrique. Brevets d'invention (France, Allemagne, Suisse). Les conventions internationales de 1883 et de 1886. — Trois heures par semaine.

Pandectes. — M. le professeur ERMAN. — Droits réels (suite). — Deux heures par semaine.

Droit fédéral public et privé. — M. le professeur ROGUIN. — Compétence du tribunal fédéral en matière pénale. Lois

fédérales sur l'extradition, sur les condamnations en matière fiscale et de police. — Trois heures par semaine.

Conférences.

Des conférences seront organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Paul MORIAUD, docteur en droit. — Droit romain. — Deux heures par semaine.

M. Philippe DUNANT, docteur en droit. — Marques de fabrique et concurrence déloyale. — Une heure par semaine.

M. F. WIEDE, D^r ès sc. polit. — Economie politique. — Une heure par semaine.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de Droit :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES

PREMIÈRE ANNÉE

Histoire et Institutes du droit romain. — Histoire du droit dans les temps modernes. — Droit civil: Introduction générale et Code civil français, Livre I^{er} (droit des personnes et de famille). — Législation civile comparée. — Economie politique. — Histoire politique de la Suisse (Spécialement pour les étudiants suisses).

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉE

Droit public. — Droit international public et privé. — Droit civil: Livres II et III du Code civil français. — Législation civile comparée (deuxième année). — Droit pénal et procédure

¹ Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

pénale. — Procédure civile. — Droit commercial. — Pandectes. — Médecine légale. — Droit fédéral public et privé (spécialement pour les étudiants suisses).

Faculté de Théologie

M. le professeur COUGNARD, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

Homilétique. — M. le professeur COUGNARD. — Théorie générale de la prédication. Composition d'un sermon. — Deux heures par semaine.

Exercices d'homilétique. — Le même professeur. Une heure par semaine.

Diction. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Théologie historique. — M. le professeur CHANTRE. — Histoire du christianisme et de l'Eglise pendant le moyen-âge. — Quatre heures par semaine.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le professeur MONTET. — Les Proverbes. — Deux heures par semaine.

Archéologie biblique. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Hébreu. — Le même professeur. — Grammaire hébraïque. Interprétation philologique du Deutéronome. — Trois heures par semaine.

Lectures théologiques en langue allemande (cours libre). — Le même professeur. — Division supérieure : Schleiermacher, Monologue. Luther, Tischreden. — Deux heures par semaine. — Division inférieure : Deux heures par semaine.

Langue arabe. — Le même professeur. — Division supérieure : Etude de la syntaxe. Interprétation de fragments des Evangiles et du Coran. — Une heure par semaine. — Division inférieure : Eléments de la grammaire. Arabische Bibel-Chrestomathie de G. Jacob. — Une heure par semaine.

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le professeur

ERN. MARTIN. — Les Evangiles synoptiques. — Quatre heures par semaine.

Lecture cursive du Nouveau Testament. (cours libre). — Le même professeur. — Les Epîtres aux Thessaloniciens et aux Galates. — Une heure par semaine.

Encyclopédie théologique (cours libre). — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Exposé systématique d'apologétique chrétienne. — M. le professeur FROMMEL. — Quatre heures par semaine.

Exercices de prédication. — Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Interprétation philologique du Nouveau Testament. — M. NICOLE, prof. ord. — L'Evangile selon saint Luc. Les Epîtres de saint Jean. — Une heure par semaine.

Conditions actuelles de la pensée chrétienne. — M. le pasteur BALAVOINE. — Deux heures par semaine.

Chant religieux. — M. le pasteur H. RÖHRICH. — Une heure par semaine.

Eléments de syriaque. — M. T. ANDRÉ, lic. en théol. — Traduction de fragments de la *Peschitta*. — Une heure par semaine. — Traduction et interprétation du *Pirké Aboth*. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Morale chrétienne. — M. le professeur COUGNARD. — Questions de morale légale et de moralité publique. La politique et le progrès dans leurs rapports avec la morale. — Deux heures par semaine.

Exercices d'homilétique. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Théologie historique. — M. le professeur CHANTRE. — La Réforme et ses précurseurs immédiats. — Quatre heures par semaine.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le professeur MONTET. — La Genèse. — Deux heures par semaine.

Introduction à l'Ancien Testament. — Le même professeur. — Critique de l'Hexateuque. — Deux heures par semaine.

Hébreu. — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Lectures théologiques en langue allemande (cours libre). — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver pour les deux divisions. — Trois heures par semaine.

Langue arabe. — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver pour les deux divisions. — Deux heures par semaine.

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le professeur E. MARTIN. — L'Épître aux Romains. — Quatre heures par semaine.

Lecture cursive du Nouveau Testament (cours libre). — Le même professeur. — L'Épître aux Hébreux. — Une heure par semaine.

Exposé systématique d'apologétique chrétienne. — M. le professeur FROMMEL. — Suite et fin du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.

Exercices de prédication. — Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Interprétation philologique du Nouveau Testament. — M. NICOLE, prof. ord. — Suite et fin du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Chant religieux. — M. le pasteur RÆHRICH. — Une heure par semaine.

Éléments de syriaque. — M. F. ANDRÉ, lic. en théol. — Traduction de fragments de la *Peschitta*. Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de Théologie :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES¹

A. DIPLOME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE.

Huit semestres d'études universitaires dont six au moins dans une faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels *oraux* et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les II^{me}, III^{me} et IV^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le V^{me} examen est un examen général *oral* et *écrit* sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie aux termes de la loi — il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. DIPLOME DE LICENCIÉ.

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une *thèse*.

C. DIPLOME DE DOCTEUR.

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

Faculté de Médecine

M. le professeur G. JULLIARD, doyen

SEMESTRE D'HIVER

Anatomie normale. — M. le professeur LASKOWSKI. — Splanchnologie. Appareil de la respiration. Appareil de la digestion et appareil génito-urinaire. — Six heures par semaine.

¹ Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

Conférences d'anatomie. — Le même professeur. — Six heures par semaine.

Travaux pratiques de dissection. — Le même professeur. — Tous les jours.

Anatomie et physiologie pathologiques générales. — M. le professeur ZAHN. — Six heures par semaine.

Cours d'autopsies et démonstrations pathologiques. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie pathologique, y compris la bactériologie. — Le même professeur. — Tous les jours.

Histologie normale. — M. le professeur ETERNOD. — Histologie générale. — Deux heures par semaine.

Embryologie. — Le même professeur. — Trois heures par semaine.

Cavité buccale. — Le même professeur. — Anatomie normale et pathologique de la cavité buccale et de l'appareil dentaire. — Première partie : partie normale. — Deux heures par semaine.

Laboratoire d'embryologie et d'histologie normale. — Le même professeur. — Tous les jours, sauf le jeudi.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Le même professeur. — Tous les jours.

Physiologie. — M. le professeur SCHIFF. — Physiologie de la vie de relation. — Six heures par semaine.

Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire, avec conférences pratiques tous les jours.

Pathologie interne. — M. le professeur D'ESPINE. — Maladies infectieuses. — Maladies du système nerveux — Trois heures par semaine.

Cours pratique d'auscultation et de percussion (cours libre). — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Pathologie externe. — M. le professeur J.-L. REVERDIN. — Pathologie générale chirurgicale. — Trois heures par semaine.

Médecine opératoire. — Le même professeur. — Des méthodes et des procédés opératoires; de leurs indications et contre-indications; de leur manuel et de leurs résultats. — Deux heures par semaine.

Clinique et polyclinique médicales. — M. le professeur REVILLIOD. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique et polyclinique chirurgicales. — M. le professeur JULLIARD. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique obstétricale et gynécologique. — M. le professeur Alfred VAUCHER. — Cinq heures par semaine.

Cours théorique d'accouchement. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Cours théorique de gynécologie. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Thérapeutique. — M. le professeur PREVOST. — Métaux et métaux. Art de formuler. — Trois heures par semaine.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Le même professeur. — Tous les jours.

Hygiène. — M. le professeur VINCENT. — Hygiène publique et privée. — Deux heures par semaine.

Médecine légale avec exercices pratiques. — M. le professeur Gosse. — Médecine légale du code pénal. — Quatre heures par semaine.

Matière médicale et pharmacologie. — M. le professeur J. BRUN. — Drogues simples et leurs dérivés, leur valeur et leur emploi. Médicaments de la pharmacopée helvétique. Produits médico-chimiques et remèdes nouveaux. — Deux heures par semaine.

Cours et exercices pratiques dans le laboratoire de pharmacie et microscopie pharmaceutique. — Le même professeur.

Microscopie pharmaceutique. — Quatre heures par semaine. — Le même professeur.

Pharmacognosie et pharmacie. — Deux heures par semaine. — Le même professeur.

Psychiatrie. — M. le professeur OLIVET. — Cours clinique et théorique. — Deux heures par semaine.

Polyclinique gynécologique et obstétricale. — M. le professeur VULLIET. — Deux heures par semaine.

Clinique ophthalmologique. — M. G. HALTENHOFF, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Ophthalmologie. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Démonstration et connaissance pratique des instruments de chirurgie. Bandages et appareils. — M. le D^r Auguste REVERDIN, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Maladies vénériennes et cutanées. — M. le D^r H. OLTRAMARÉ, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Obstétrique. — M. le D^r CORDÈS. — Deux heures par semaine.

Pathologie cérébrale. — M. le D^r LADAME. — Deux heures par semaine.

Maladie des enfants. — M. le D^r Ed. MARTIN. — Une heure par semaine (ce cours sera fait à la Maison des enfants malades, chemin Gourgas).

Des empoisonnements au point de vue médico-légal. — M. le D^r L^s MÉGEVAND. — Deux heures par semaine.

La chimie appliquée au diagnostic médical. — M. le D^r Paul BINET. — Une heure par semaine.

Cours de chirurgie spéciale avec exercices pratiques. — M. le D^r KUMMER. — Deux heures par semaine.

Examen de l'œil et de la vision. — M. le D^r FRELICH. — Deux heures par semaine.

Anomalies de la vision et détermination des lunettes. — M. le D^r SULZER. — Deux heures par semaine.

Répétitoire de médecine interne. — M. le D^r RUEL. — Deux heures par semaine.

Cours théorique et pratique de bactériologie. — M. le D^r H. CRISTIANI. — Deux heures par semaine.

Répétitoire de gynécologie. — M. le D^r BOURCART. — Deux heures par semaine.

Répétitoire d'obstétrique. — M. le D^r PATRU. — Deux heures par semaine.

Cours pratique de diagnostic médical. — M. le D^r THOMAS. — Deux heures par semaine.

Cours pratique de chirurgie infantile. — M. le D^r BUSCARLET. — Deux heures par semaine.

Anatomie normale et pathologique des régions dans leurs

rappports avec la chirurgie. — M. le D^r DUPRAZ. — Deux heures par semaine.

Du sang et des anémies. — M. le D^r KESEB. — Une heure par semaine.

Laryngologie et rhinologie : technique et diagnostic avec démonstrations pratiques. — M. le D^r E. GUDER. — Deux heures par semaine.

Hygiène et diététique de l'enfance. — M. le D^r AUDÉOUD. — Une heure par semaine.

Cours d'otologie et de polyclinique otolaryngologique. — M. le D^r WYSS. — Deux heures par semaine.

Thérapeutique d'urgence en cas d'accident et de maladie subite. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Thérapeutique gynécologique en général. — Traitement des affections gynécologiques spéciales. — M. le D^r BÉTRIX. — Une heure par semaine.

Massage chirurgical. — M. le D^r E. GÆTZ. — Deux heures par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Anatomie normale. — M. le professeur LASKOWSKI. — Anatomie topographique appliquée à la médecine et à la chirurgie. — Six heures par semaine.

Anatomie pathologique spéciale des organes. — M. le professeur ZAHN. — Six heures par semaine.

Cours pratique d'histologie pathologique. — Le même professeur. — Six heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie pathologique, y compris la bactériologie. — Le même professeur. — Tous les jours.

Histologie normale. — M. le professeur ETERNOD. — Histologie spéciale des organes et des systèmes. — Quatre heures par semaine.

Embryologie (1^{re} partie). — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques d'histologie normale. — Le même professeur. — Tous les jours, sauf le jeudi.

Laboratoire d'embryologie et d'histologie normale. — Le même professeur. — Tous les jours, sauf le jeudi.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Le même professeur. — Tous les jours.

Cavité buccale. — Le même professeur. — Anatomie normale et pathologique de la cavité buccale et de l'appareil dentaire. Deuxième partie : partie pathologique. — Deux heures par semaine.

Physiologie. — M. le professeur SCHIFF. — Physiologie de la vie de relation. — Six heures par semaine.

Exercices pratiques dans le laboratoire, tous les jours.

Pathologie interne. — M. le professeur D'ESPINE. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Pathologie externe. — M. le professeur J.-L. REVERDIN. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Médecine opératoire. — Le même professeur. — Exercices opératoires pratiques. — Six heures par semaine.

Clinique et polyclinique médicales. — M. le professeur REVILLION. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique et polyclinique chirurgicales. — M. le professeur JULLIARD. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique obstétricale et gynécologique. — M. le professeur Alfred VAUCHER. — Cinq heures par semaine.

Cours d'opérations obstétricales. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Cours d'opérations gynécologiques. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Thérapeutique. — M. le professeur PREVOST. — Modificateurs neuro-musculaires. Modificateurs des excréments et des sécrétions. — Trois heures par semaine.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Le même professeur. — Tous les jours.

Cours et travaux pratiques au laboratoire de pharmacie. — M. le professeur J. BRUN. — Suite des cours d'hiver.

Microscopie, pharmacognosie et pharmacie. — Le même professeur. — Six heures par semaine.

Psychiatrie. — M. le professeur OLIVET. — Cours clinique et théorique. — Deux heures par semaine.

Polyclinique gynécologique et obstétricale. — M. le professeur VULLIET. — Deux heures par semaine.

Clinique ophtalmologique. — M. G. HALTENHOFF, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Ophtalmologie. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Démonstration et connaissance pratique des instruments de chirurgie. Bandages et appareils. — M. le D^r Auguste REVERDIN, prof. extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Maladies vénériennes et cutanées. — M. le D^r H. OLTRAMARE, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Symptômes oculaires dans les maladies générales. — M. le D^r FROELICH. — Une heure par semaine.

Des empoisonnements au point de vue médico-légal. — M. le D^r L^s MÉGEVAND. — Deux heures par semaine.

Répétitoire de gynécologie. — M. le D^r BOURCART. — Deux heures par semaine.

Cours pratique de chirurgie infantile. — M. le D^r BUSCARLET. — Deux heures par semaine.

Anatomie normale et pathologique des régions dans leurs rapports avec la chirurgie. — M. le D^r DUPRAZ. — Deux heures par semaine.

Cours ophtalmoscopique. — M. le D^r SULZER. — Deux heures par semaine.

Obstétrique. — M. le D^r CORDÈS. — 2 h. par semaine.

Pathologie cérébrale. — M. le D^r LADAME. — Une heure par semaine.

Maladies des enfants. — M. le D^r Ed. MARTIN. — Une heure par semaine.

Cours de chirurgie spéciale avec exercices pratiques. — M. le D^r KUMMER. — Une heure par semaine.

Chimie appliquée au diagnostic médical. — M. le D^r Paul BINET. — Une heure par semaine.

Cours théorique et pratique de bactériologie. — M. le D^r CRISTIANI. — Deux heures par semaine.

Répétitoire de médecine interne. — M. le D^r RUEL. — Trois heures par semaine.

Du sang et des anémies. — M. le D^r KESER. — Une heure par semaine.

Maladies des fosses nasales, du pharynx et du larynx. — M. le D^r E. GUDER. — Deux heures par semaine.

Cours d'otologie et de polyclinique otolaryngologique. — M. le D^r WYSS. — Deux heures par semaine.

Thérapeutique d'urgence en cas d'accident et de maladie subite. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Cours pratique de diagnostic médical. — M. le D^r THOMAS. — Deux heures par semaine.

Thérapeutique gynécologique en général. — Traitement des affections gynécologiques spéciales. — M. le D^r BÉTRIX. — Deux heures par semaine.

Massage chirurgical. — M. le D^r E. GÖTZ. — Deux heures par semaine.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui par des diplômes justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

N.B. Pour subir les examens fédéraux de médecine et de pharmacie, les candidats doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral¹.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grades.

Sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques et cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

PLAN DES ÉTUDES MÉDICALES²

L'instruction médicale comporte cinq années d'études.

PREMIÈRE ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée — Zoologie. — Chimie inorganique.

¹ Se trouve au Bureau de l'Université.

² Ce plan d'études est conforme à celui qui a été adopté par la Conférence des délégués de toutes les Facultés de médecine de la Suisse, en date du 15 novembre 1891. — Il n'est pas obligatoire.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée. — Zoologie. — Chimie organique. — Anatomie humaine.

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre) : Travaux pratiques d'anatomie comparée et au laboratoire de chimie. — Excursions et travaux pratiques de botanique.

Première partie de l'examen propédeutique ou de Baccalauréat ès sciences médicales.

DEUXIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Physiologie. — Histologie normale (1^{re} partie).

Exercices pratiques : Conférences et travaux pratiques de dissection.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie humaine. — Physiologie. — Histologie normale (2^{me} partie). — Embryologie (1^{re} partie).

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie normale. — Travaux pratiques d'embryologie.

TROISIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine (topographique). — Physiologie. — Embryologie (2^{me} partie). — Pathologie générale.

Exercices pratiques : Conférences et travaux de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie.

Seconde partie de l'examen propédeutique ou de Baccalauréat ès sciences médicales.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Clinique et polyclinique médicale. — Clinique et polyclinique chirurgicale.

Exercices pratiques : Travaux au laboratoire de physiologie. — Travaux pratiques d'histologie pathologique.

QUATRIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Clinique et polyclinique médicale; chirurgicale. — Cours d'autopsie. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Médecine opératoire. — Médecine légale. — Obstétrique théorique. — Gynécologie théorique. — Matière médicale et pharmacologie.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Clinique et polyclinique médicale; chirurgicale; obstétricale. — Opérations obstétricales. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Thérapeutique. — Hygiène. — Pharmacologie.

Exercices pratiques : Travaux pratiques de médecine opératoire.

CINQUIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Clinique et polyclinique médicale; chirurgicale; obstétricale; clinique psychiatrique. — Clinique ophthalmologique. — Thérapeutique. — Hygiène. — Médecine légale. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Cours d'autopsie. — Cours spéciaux.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Clinique et polyclinique médicale; chirurgicale; obstétricale. — Clinique psychiatrique. — Clinique

ophtalmologique. — Thérapeutique. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Opérations gynécologiques. — Cours spéciaux. — Travaux pratiques de médecine opératoire.

Répétition des cours théoriques et laboratoires en vue des examens professionnels du doctorat et la rédaction de la thèse.

NB. Dans ce plan des études la répartition des branches est calculée pour un minimum de cinq années, mais ceux qui peuvent y consacrer plus de temps, ce qui est à désirer, feront bien de ne suivre que deux cliniques dans le même semestre.

PLAN DES ÉTUDES

PHARMACEUTIQUES

Le règlement de l'Université pour obtenir le Diplôme de Pharmacien et le règlement fédéral pour l'examen professionnel exigeant tous deux quatre semestres d'études universitaires, les cours ci-dessous doivent être répartis sur deux années.

COURS DES SEMESTRES D'HIVER

Chimie inorganique, 5 h. — Chimie analytique, 1 h. ; Toxicologie, 2 h. ; Analyse des substances alimentaires, 1 h. — Physique expérimentale (première partie), 4 h. — Zoologie des vertébrés, 5 h. — Zoologie générale (première partie), 1 h. — Minéralogie, 2 h. — Botanique générale (Physiologie), 2 h. — Botanique médicale et pharmaceutique, 2 h. — Pharmacognosie et Pharmacie, 2 h. ; Microscopie, 4 h. — Hygiène, 2 h.

COURS DES SEMESTRES D'ÉTÉ

Chimie organique, 5 h. — Chimie pharmaceutique, 2 h. — Physique expérimentale (seconde partie), 4 h. — Zoologie générale (seconde partie), 1 h. — Botanique générale (organographie), 4 h. — Botanique systématique (classification), 4 h. ; Excursions botaniques. — Microscopie pharmaceutique, 4 h. (Cours et travaux pratiques réunis).

Pendant toute l'année universitaire : *Exercices pratiques* dans les laboratoires de *Chimie* ; de *Physique* ; de *Botanique* ; de *Pharmacie*. (S'adresser aux professeurs ou aux assistants.)

N. B. L'examen professionnel fédéral peut être aussi subi à Genève, conformément au dernier règlement du 19 mars 1888 ¹.

¹ Se trouve au Bureau de l'Université.

Le présent programme est approuvé pour l'année 1895-96.

Le Conseiller d'Etat
chargé du Département de l'Instruction publique,
Eugène RICHARD.

Genève, le 1^{er} juillet 1895.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET UNIVERSITAIRES

Sont accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de l'Université :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du professeur de zoologie.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du jardin, M. le prof. Muller.

Les élèves travaillant dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* attachées à ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Droit et Théologie peuvent faire usage de la *Bibliothèque de leur Faculté*.

La *Bibliothèque publique* (salle de lecture) est ouverte tous les jours de 9 heures à midi et de 1 heure à 6 heures; en outre, pendant l'hiver, de 8 heures à 10 heures du soir. Pendant les vacances d'été, de 8 heures à midi seulement.

Sont aussi accessibles aux élèves de l'Université : L'*École de Gymnastique*, le *Manège*, le *Conservatoire de Musique*, le *Musée Rath*, le *Musée archéologique*, le *Cabinet de numismatique*, le *Musée épigraphique*, le *Musée historique genevois*, le *Musée Fol*, le *Musée des Arts décoratifs*, l'*Ariana*, et, à l'Athénée, la *Bibliothèque technologique* et la *Bibliothèque de la Société genevoise d'Utilité publique*.

Pour pensions et logements, on peut s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, 5, quai du Mont-Blanc.

Extrait du Règlement approuvé par le Conseil d'Etat

LE 9 MAI 1893

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des étudiants et des auditeurs.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au secrétaire-caissier de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles doivent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les étudiants peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques et les cours pratiques de la Faculté de Médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le recteur, par le doyen de la Faculté et par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le secrétaire-caissier de l'Université, sous l'inspection du recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Le coût du livret est de 1 franc.

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de

nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée.

Les droits de graduation qui appartiennent à l'Etat sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier 50 francs ;

Pour le grade de licencié 100 francs ;

Pour le diplôme de pharmacien 100 francs ;

Pour le diplôme de chimiste 200 francs.

Pour le grade de docteur 200 francs ;

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades suivants :

1° Bachelier ès lettres ; ès sciences ; ès sciences médicales ; en théologie.

2° Licencié ès lettres ; ès sciences sociales ; en droit ; en théologie. Diplôme de chimiste ; diplôme de pharmacien.

3° Docteur ès lettres ; ès sciences ; en droit ; en théologie et en médecine.

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en droit, ès lettres et ès sciences sociales ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences sociales et pour le second examen de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens du doctorat, du diplôme de chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de cinq francs versée à la caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du secrétaire-caissier, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS

Extrait de la Loi du 1^{er} mars 1876.

ARTICLE PREMIER. — Il sera constitué par l'État un fonds inaliénable de 50,000 francs en faveur d'une fondation pour les étudiants genevois et qui aura pour but de :

1^o Soutenir à Genève dans leurs études des étudiants distingués du Gymnase et de l'Université.

2^o Aider dans leurs études ultérieures à l'étranger des étudiants qui ne trouveraient pas à Genève les ressources nécessaires pour leur carrière future.

ART. 2. — Ces subsides seront accordés : 1^o à des étudiants réguliers et sur leur demande motivée, accompagnée du préavis du corps enseignant qui aura été à même de juger de leur mérite et de leurs aptitudes ; 2^o et sous les mêmes conditions à des jeunes gens qui auront fait et achevé leurs études à Genève et qui désirent se perfectionner à l'étranger. Dans ce dernier cas, la demande devra être adressée au plus tard dans les dix-huit mois après l'achèvement des études.

Membres du Comité de gestion

(élus pour 4 ans, à dater du 1^{er} novembre 1892).

MM. ADOR, Gustave, Conseiller d'Etat, *président*.

GOSSE, H.-G., prof.

SORET, Charles, prof.

MONTET, Edouard, prof.

LECOULTRE, Charles, Directeur du Collège.

VERCHÈRE, A., professeur au Gymnase, *secrétaire*.

RACINE, Florian, avocat.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY, pour l'enseignement de la Chimie.
2. — DAVY, pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — HENTSCH, } pour prix dans la Faculté des
4. — DISDIER, } Lettres.
5. — AMIEL, }
6. — BELLOT, } pour prix dans la Faculté de
7. — DES ARTS, } Droit.
8. — E. AUBERT, }
9. — CHENEVIÈRE-MUNIER, pour prix dans la Faculté de Théologie.
10. — BIZOT, — } pour prix dans
11. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE, } la Fac. de Méd.
12. — GOMARIN, pour l'Université.
13. LA CAISSE DU SÉNAT, destinée aux dépenses de ce Corps.

PRIX UNIVERSITAIRES

A) Prix qui seront décernés en 1896.

FACULTÉ DES SCIENCES

PRIX DAVY

La Faculté des Sciences décernera, en janvier 1896, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie

Sont admises à concourir toutes les personnes qui ont été immatriculées ou graduées dans la Faculté des Sciences depuis six ans au plus (à dater de juin 1889).

Les mémoires manuscrits doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} novembre 1895.

FACULTÉ DES LETTRES

PRIX FONDÉS PAR HENRI DISDIER

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

L'Université décernera, en janvier 1896, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un des philosophes du XVIII^{me} siècle.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

L'Université décernera, en janvier 1896, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet à prendre, au choix des aspirants, dans l'histoire politique du XVII^{me} ou du XVIII^{me} siècle.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX HUMBERT ET ADOR

ARTICLE PREMIER. Sont admis à concourir :

1^o Les citoyens genevois âgés de moins de 27 ans ;

2^o Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge, qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. Les mémoires doivent être transmis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1895.

Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont, par conséquent, le droit d'en prendre copie.

¹ A partir de juillet 1891.

PRIX DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en janvier 1896, un prix de littérature française de *trois cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des aspirants.

Sont admis à concourir :

1° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade en 1893 et 1894.

2° Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les auditeurs âgés de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrits à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres, avant le 1^{er} novembre 1895.

FACULTÉ DE DROIT PRIX EDGAR AUBERT

La Faculté de Droit décernera, en janvier 1896, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de droit public suisse, ou de droit international concernant directement la Suisse. — La valeur de ce prix est fixée à cinq cents francs.

Sont admis à concourir tous les étudiants suisses sans aucune restriction.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit de Genève avant le 1^{er} octobre 1895.

Les mémoires devront être rédigés en langue française.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix offerts par la Compagnie des Pasteurs avec l'aide de donateurs.

CONCOURS ENTRE ÉTUDIANTS

Prix pour chaque question, deux cents francs.

1° *Etude historique et critique sur le mouvement vieux catholique dans les pays de langue allemande.*

2° *La primauté de Pierre d'après les documents bibliques et les Pères du second siècle.*

3° *L'évolution de la notion de Sacrement des Pères apostoliques au Concile de Trente.*

Les mémoires devront être adressés au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 30 avril 1896. Le rapport aura lieu au commencement de juin de la même année.

Sont admis à concourir les étudiants immatriculés dans la Faculté de Théologie.

PRIX CHENEVIÈRE

(Fondé par M. Arthur Chenevière-Muniér.)

La Faculté décernera en janvier 1896 un prix de quatre cents francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Exposition et critique de l'écclésiologie de Calvin.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé, il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Seront admis à concourir, les étudiants qui sont immatriculés dans la Faculté au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté avant le *15 octobre 1895*.

FACULTÉ DE MÉDECINE PRIX DE LA FACULTÉ

La Faculté décernera, en janvier 1896, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire, manuscrit ou imprimé, qui lui sera présenté en français, en allemand ou en italien.

Sont admis à concourir :

1° Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans la dite Faculté et qui ont passé leur examen de baccalauréat ès sciences médicales, ou un examen jugé équivalent par la Faculté ;

2° Les docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus.

3° Les médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les travaux destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 23 octobre 1895.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.

B) Prix qui seront décernés en 1897.

FACULTÉ DES SCIENCES PRIX DAVY

La Faculté des Sciences décernera, en janvier 1897, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Sont admises au concours, toutes les personnes qui ont été immatriculées ou graduées dans la Faculté des Sciences depuis six ans au plus (à dater de juin 1890).

Les mémoires manuscrits doivent être remis au doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} novembre 1896.

FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES SOCIALES PRIX DE PHILOSOPHIE MORALE

(Fondé par Henri Disdier),

L'Université décernera, en janvier 1897, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur :

La philosophie morale de Charles Secrétan.

DISPOSITIONS RELATIVES AU PRIX DISDIER

ARTICLE PREMIER. Sont admis à concourir :

- 1° Les citoyens genevois âgés de moins de 27 ans ;
- 2° Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge, qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. Les mémoires doivent être transmis au recteur de l'Université avant le 15 juin 1896.

Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

PRIX DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en janvier 1897, un prix de littérature française de *trois cents francs* dans les mêmes conditions que celui qui est annoncé pour janvier 1896.

PRIX AMIEL

(Fondé par M^{me} L. Stroehlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, au commencement de l'année 1897, un prix de *deux mille cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé aux aspirants.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers, âgés de moins de trente ans, qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer à ses frais dans le courant de l'année.

ART. 4. L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la bibliothèque et les professeurs de la Faculté ; le montant du prix ne sera délivré qu'après remise de ces exemplaires, le 11 mai 1897.

ART. 5. Les travaux destinés au concours devront être envoyés au doyen de la Faculté des Lettres avant le 15 juin 1896.

FACULTÉ DE DROIT

PRIX BELLOT

La Faculté de Droit décernera, en janvier 1897, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux aspirants. La valeur de ce prix est fixée à *quatre cents francs*.

Les thèses de Doctorat ne sont admises au concours que si elles sont présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié en droit dans les six années précédentes. Est aussi admis tout travail sur le droit ou l'économie politique, dans quelque but qu'il ait été fait ou publié.

Sont admis à concourir au prix les docteurs ou licenciés en droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être imprimés ou manuscrits. Ils devront porter le nom de leurs auteurs et être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} novembre 1896.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

PRIX MUNIER

(Fondé par M. Arthur Chenevière-Munier.)

La Faculté décernera en janvier 1897 un prix de quatre cents francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Histoire des idées morales dans l'Ancien Testament.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Sont admis à concourir les étudiants qui sont immatriculés dans la Faculté au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté avant le 15 octobre 1896.

PRIX CHENEVIÈRE-MUNIER

(Fondé par M. Arthur Chenevière-Munier.)

Prix de prédication.

La Faculté décernera en janvier 1897 un prix de deux cents francs à l'étudiant qui aura présenté la meilleure *proposition*. — Un règlement de la Faculté indiquera le mode de procéder du jury.

FACULTÉ DE MÉDECINE

PRIX DE LA FACULTÉ

La Faculté de Médecine décernera, en janvier 1897, un prix de *trois cents francs* dans les mêmes conditions que celui qui est annoncé pour janvier 1896.

AU NOM DE L'UNIVERSITÉ :

Alfred MARTIN, recteur.

EXAMENS ANNUELS ET EXAMENS DE GRADES

SESSION D'AUTOMNE 1895

Mardi 15 octobre et jours suivants

N. B. — *Les inscriptions pour les examens doivent être prises au Bureau du Secrétaire-Caïssier avant le 1^{er} octobre.*

SESSION D'ÉTÉ 1896

Le 8 juillet et jours suivants.

N. B. — *Les inscriptions pour les examens doivent être prises au Bureau du Secrétaire-Caïssier avant le 15 juin.*

ADRESSES

DE

MM. LES PROFESSEURS ET PRIVAT-DOCENTS

MM. André, Tony, rue de Candolle, 13.
 Auriol, H., rue Senebier, 16.
 Balavoine, H., rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.
 Bally, Charles, rue du Mont-Blanc, 21.
 Béatrix, A., rue du Rhône, 33.
 Binet, Paul, Corraterie, 16.
 Bourcart, M., Molard, 15.
 Bouvier, Bernard, Bourg-de-Four, 10.
 Bridel, Louis, rue des Pâquis, 53.
 Briquet, John, la Clairière, Frontenex.
 Brocher, Henri, rue Bellot, 9.
 Brun, Jacques, quai des Bergues, 1.
 Buscarlet, F., rue Petitot, 12.
 Cailler, C., rue de l'École de Chimie, 4.
 Chaix, Emile, chemin du Mail, 22, Plainpalais.
 Chaix, Paul, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8.
 Chantre, A., square de Contamines, 2.
 Chodat, Robert, rue Ami-Lullin, 9.
 Combothecra, X.-S., place de la Synagogue, 2.
 Cordés, rue Bellot, 12.
 Cougnard, J.-M., rond-point de Plainpalais, 5.
 Courvoisier, H., avenue de Lancy, 12, Plainpalais.
 Cristiani, Hector, rue de Lausanne, 6.
 De Crue, Francis, rue de l'Hôtel-de-Ville, 14.
 D'Espine, Ad., rue Beauregard, 6.
 Dunant, P.-L., rue Beauregard, 4.
 Dunant, Philippe, Grand-Mézel, 4.
 Duparc, Louis, Carouge.
 Dupraz, A., rue de Rive, 25.
 Dupreix, Paul, boulevard de la Tour, 16, Plainpalais.

MM. Dussaud, Franz, chemin Dancet, 14.
 Duvillard, J., Bourg-de-Four, 24.
 Erman, H., Les Croix-Blanches, Lausanne.
 Eternod, Auguste, avenue Industrielle, 15, Acacias.
 Favon, Georges, boulevard de Plainpalais, 33.
 Fazy, Henri, boulevard Helvétique, 24.
 Fehr, H., rue Gevray, 19.
 Flournoy, Théodore, Florissant, 9, Plainpalais.
 Froelich, Louis, Cours de Rive, 14.
 Frommel, Gaston, Frontenex.
 Galopin, Ch., rue de Hollande, 12.
 Gautier, Alfred, rue des Granges, 4.
 Gautier, M., rue de l'Hôtel-de-Ville, 14.
 Gautier, Raoul, Cologny.
 Gentet, F., Molard, 4.
 Gœtz, E., rue du Général-Dufour, 19.
 Gosse, Hippolyte, rue des Chaudronniers, 7.
 Gourd, Jean-Jacques, Crêts de Pregny.
 Græbe, Charles, rue de Candolle, 11.
 Guder, E., quai des Eaux-Vives, 4.
 Guye, Ph.-A., boulevard des Philosophes, 23.
 Haltenhoff, George, Molard, 8.
 Hinsberg, O., quai des Eaux-Vives, 2.
 Jaquemot, Louis, chemin des Grands-Philosophes, 15, Plainpalais.
 Julliard, G., avenue Marc-Monnier, 6, Champel.
 Kehrmann, F., boulevard des Philosophes, 8.
 Keser, place du Port, 1.
 König, F., boulevard de Plainpalais, 4-6.
 Kummer, Ernest, boulevard du Théâtre, 2.
 Ladame, P., Corraterie, 24.
 Ladé, J.-A., rue Caroline, 36, Carouge.
 Lagodzinski, G., boulevard du Pont-d'Arve, 15.
 Laskowski, S., La Joliette, 110, route de Carouge
 Lyon, J., chemin de la Roseraie, 26, Plainpalais.
 Martin, Alfred, Corraterie, 16.
 Martin, Edouard, chemin de Malagnou, 1, Eaux-Vives.
 Martin, Ernest, Grand-Rue, 39.
 Mayor, J., rue Adhémar-Fabri, 6.
 Mégeyand, Louis, Carouge.
 Monnier, Denis, chemin des Grands-Philosophes, 2.
 Montet, E., villa des Grottes.
 Moriaud, Paul, chemin des Clos, 35, Pâquis.
 Muret, Ernest, rue Pierre-Fatio, 15.
 Müller, J., boulevard des Philosophes, 8.
 Naville, Adrien, rue de l'Athénée, 12.
 Naville, Edouard, Malagny par Versoix.
 Naville, Ernest, cours des Bastions, 15.
 Nicole, Jules, rue Maurice, 2.
 Odier, Gabriel, chemin de Champel, 13.
 Olivet, M., place Cornavin, 2.
 Oltramare, André, chemin Vignier, 12, Plainpalais.
 Oltramare, Gabriel, Grottes, 21.

- MM. Oltramare, H., Dr, rue de la Corraterie, 11.
 Oltramare, Paul, chemin du Nant, 32, Servette.
 Paris, Ferdinand, route de Carouge, 38.
 Patru, Ch., rue du Commerce, 9.
 Pictet, Amé, Terrasse St-Victor, 2.
 Prevost, rue Eynard, 6.
 Redard, Emile, quai Pierre-Fatio, 4.
 Rehfous, Louis, rue du Commerce, 6.
 Reverdin, J.-L., rue du Rhône, 43.
 Reverdin, Aug., rue du Général-Dutour, 15.
 Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.
 Rilliet, Albert, rue Bellot, 16.
 Ritter, Etienne, rue du Mont-de-Sion, 4.
 Ritter, Eugène, rue du Mont-de-Sion, 4.
 Roguin, J., chemin Dumas, 8, Champel.
 Rosier, William, rue de Malagnou, 13.
 Ruel, Charles, place du Lac, 1.
 Rœhrich, H., rue des Grottes, 12.
 Sarasin, Ch., Grand-Saconnex.
 Sausure, de, Ferdinand, Malagoy, par Versoix.
 Schiff, M., rue de Candolle, 20.
 Schneegans, A., 43, rue de Carouge, Plainpalais.
 Soret, Charles, place Saint-Antoine, 22.
 Strœhlin, Ernest, avenue Marc-Monnier, 9, Champel, Plainpalais.
 Sulzer, David-Emile, quai du Mont-Blanc, 7.
 Thomas, E., Corraterie, 26.
 Thury, Marc, chemin de Florissant, 21, Plainpalais.
 Vaucher, Pierre, place du Port, 1.
 Vaucher, Alfred-Henri, Maternité, Genève, Plainpalais.
 Vincent, Alfred, rue des Voirons, 2.
 Vogel, Ch., chemin Gourgas, 11, Plainpalais.
 Vulliet, François, avenue du Mail, 16-18.
 Vulliét, H., rue des Alpes, 5.
 Wertheimer, J., rue Neuve-Saint-Léger, 8.
 Wiede, F., place des Bergues, 3.
 Wisard, Albert, rue de Candolle.
 Wuarin, Louis, rue de Candolle, 24.
 Wyss, A., rond-point de Plainpalais, 5.
 Yung, Emile, rue de Chantepoulet, 5.
 Zahn, Fr.-G., chemin de la Roseraie, 42, Plainpalais.
 Zbinden, rue de Lausanne, 4.

Secrétaire-Caissier de l'Université.

M. Demont, L., rue Gutenberg, 24.

Bureau au Bâtiment universitaire.

Le Bureau du Secrétaire-Caissier est ouvert de 8 heures à midi, et de 2 à 5 heures, le jeudi de 9 heures à midi seulement.

Concierge.

M. Chouet, Bâtiment de l'Université.